

Image not found or type unknown



Cambriolage et assurance qui refuse de m'indemniser

Par **RIBEIRO PEREIRA**, le **11/01/2010** à **23:37**

Bonjour,rrnrnJe souhaiterais savoir quels sont mes droits suite a un cambriolage. En 2008, le parquet a classé le dossier sans suite et mon assurance refuse de m'indemniser. J'avoue que je n'y comprends pas grand chose mais sachant que l'expert a confirmé le vol et que le parquet a classé le dossier, ne sont ils pas tenus de m'indemniser ? rnrnMerci d avance pour tout,rrnrnPaulo.

Par **ChrisBdx**, le **12/01/2010** à **16:33**

Bonjour,rrnrnQuel est le motif du classement?rrnrnAvez vous un courrier de votre assureur expliquant le motif du refus de prise en charge?

Par **RIBEIRO PEREIRA**, le **13/01/2010** à **07:58**

bonjour,et merci d avance de m avoir répondu,pas de courrier de mon assurance,ils m on juste dis qu il y avait pour eux des soupçon d escroquerie,ce que je ne comprend pas c est pourquoi le parquet a classé le dossier sans suite car auteur des faits inconnus.merci et bonne journé.

Par **ChrisBdx**, le **13/01/2010** à **17:30**

Pour tout refus de prise en charge, votre assureur est tenu de vous faire parvenir un courrier. Si j'étais à votre place, je demanderais ce courrier expliquant les motifs réels de non prise en charge et les "preuves" qu'ils avancent.rnrnSans motif réel et sans preuve, le doute profite à l'assuré et l'assureur est tenu d'indemniser dans la limite des garanties du contrat.rnrnIndiquez leur par courrier que vous souhaitez donc le motif du refus de prise en charge afin de communiquer leur réponse à votre protection juridique.rnAvec un peu de chance, votre assureur reverra sa position.rnrnToutefois, sans avoir consulté votre dossier, je ne peux pas m'avancer plus que ces quelques informations.